



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-042-2021-08

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2021-08-24-00003 - ARRÊTE N0 DOS-2021/3329 portant retrait d'agrément de la SARL LADDI AMBULANCES (2 pages)	Page 3
IDF-2021-08-24-00002 - ARRÊTE N° DOS-2021/3086 portant retrait d'agrément de la SARL AMBULANCE REGENCE (2 pages)	Page 6
IDF-2021-08-25-00002 - ARRÊTE N° DOS-2021/3330 portant agrément de la SAS AMELIA AMBULANCES (2 pages)	Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-08-24-00003

ARRÊTE N0 DOS-2021/3329 portant retrait
d'agrément de la SARL LADDI AMBULANCES

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2021/3329

portant retrait d'agrément de la SARL LADDI AMBULANCES

(94100 Saint-Maur des Fossés)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2021-029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 09 août 2021, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° 2012-94-85 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 16 mars 2012 portant agrément sous le n° 94.11.119, de la SARL LADDI AMBULANCES sise 35, avenue Foch à Saint-Maur des Fossés (94100) dont les co-gérantes sont Mesdames Salima MAHOUR et Rabia ANTIPASQUA ;
- VU** l'arrêté n° 2013- DT 94-126 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 02 avril 2013 portant changement de gérance, de la SARL LADDI AMBULANCES sise 35, avenue Foch à Saint-Maur des Fossés (94100) dont la gérante est Madame Salima MAHOUR ;

CONSIDERANT le transfert des autorisations de mise en service rattachées à un véhicule de catégorie C type A de la SARL LADDI AMBULANCES immatriculé DB-278-VX et d'un véhicule de catégorie D immatriculé CX-586-JN, à la SAS AMELIA AMBULANCES sise 14, rue Kleber à Maisons-Alfort (94700), dont le président est Monsieur Rafik ARFAOUI ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la société SARL LADDI AMBULANCES est désormais sans objet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la société SARL LADDI AMBULANCES sise 35, avenue Foch à Saint-Maur des Fossés (94100) dont la gérante est Madame Salima MAHOUR, est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 24 août 2021

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-08-24-00002

ARRÊTE N° DOS-2021/3086 portant retrait
d'agrément de la SARL AMBULANCE REGENCE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS-2021/3086

portant retrait d'agrément de la SARL AMBULANCE REGENCE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2021-029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 09 août 2021, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2006 portant agrément, de la SARL AMBULANCE REGENCE sise 20, rue Taine à Paris (75012) dont la gérante est Madame Annette WIZMAN ép. SMADJA ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transport sanitaire, de la délégation territoriale de Paris en date du 05 juillet 2013 portant transfert des locaux, de la SARL AMBULANCE REGENCE du 20, rue Taine à Paris (75012) au 83, rue de Reuilly à Paris (75012) pour le siège social et 5, rue Manin à Paris (75019) pour le local d'accueil ;
- VU** l'enregistrement d'une déclaration de modification dans le fonctionnement d'une entreprise de transport sanitaire, de la délégation territoriale de Paris en date du 18 décembre 2013 portant transfert du local d'accueil, de la SARL AMBULANCE REGENCE du 5, rue Manin à Paris (75019) au 63, rue Manin (75019) ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2017-340 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 07 novembre 2017 portant transfert du local d'accueil, de la SARL AMBULANCE REGENCE du 63, rue Manin (75019) au 4, rue Cavendish à Paris (75019) ;

VU l'arrêté N° DOS/2018-2613 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 11 février 2019 portant changement de gérance, de dénomination sociale et de nom commercial, de la SARL AMBULANCE REGENCE qui devient la SASU DANIA AMBULANCES dont le président est Monsieur Diadié SIDIBE ;

VU l'arrêté N° DOS-2021/3076 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 12 août 2021 portant agrément de la SASU DANIA AMBULANCES sise 83, rue de Reuilly à Paris (75012) pour le siège social et 4, rue Cavendish à Paris (75019) pour le local d'accueil dont le président est Monsieur Diadié SIDIBE ;

CONSIDERANT le rachat de fonds de commerce de la SARL AMBULANCE REGENCE par la SASU DANIA AMBULANCES ;

CONSIDERANT le transfert des autorisations de mise en service rattachées aux véhicules de catégorie C type A de la SARL AMBULANCES REGENCE immatriculés DX-157-TH ; DP-889-XY ; EV-182-KA ; FE-652-KL et FK-988-LF, à la SASU DANIA AMBULANCES sise 4, rue Cavendish à Paris (75019), dont le président est Monsieur Diadié SIDIBE ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la SARL AMBULANCE REGENCE est désormais sans objet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la SARL AMBULANCE REGENCE, sise 83, rue de Reuilly à Paris (75012) pour le siège social et 4, rue Cavendish à Paris (75019) pour le local d'accueil dont la gérante est Madame Annette WIZMAN ép. SMADJA est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 24 août 2021

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEBRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-08-25-00002

ARRÊTE N° DOS-2021/3330 potant agrément de
la SAS AMELIA AMBULANCES

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2021/3330

Portant agrément de la SAS AMELIA AMBULANCES

(94700 Maisons-Alfort)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au Directeur de l'Agence régionale de santé ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2018-1889 en date du 02 août 2018 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant expérimentation du droit de dérogation reconnu au Directeur Général de l'Agence régionale de santé concernant le dossier d'agrément des sociétés de transports sanitaires et des contrôles des véhicules de transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté n° DS-2021-029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 09 août 2021, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par le responsable légal de la SAS AMELIA AMBULANCES sise 14, rue Kléber à Maisons-Alfort (94700) dont le président est Monsieur Rafik ARFAOUI ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculé DB-278-VX et catégorie D immatriculé CX-586-JN provenant de la SARL LADDI AMBULANCES délivré par les services de l'ARS Ile de France le 21 juin 2021 ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDERANT les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMELIA AMBULANCES sise 14, rue Kléber à Maisons-Alfort (94700) dont le président est Monsieur Rafik ARFAOUI est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/266 à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 25 août 2021

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE